



## Comité Syndical du 24 mars 2025 à la salle des fêtes de Lanrivain

### Procès-verbal

Présents : Claude BERNARD, Alain BURLOT, Georges GALARDON, Michel HUBY, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Renaud LAGRENEZ, Gervais LEMOINE, Michel LE CALVEZ, Marcel LE CANT, Gildas LE FRESNE, Sandra LE NOUVEL, Yvon NEUDER, Joseph PERROT, Geneviève PINTO, Guy QUERE, Annette RAIMONDO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Catherine ROUXEL, Marc VIDCOQ

Excusés : Christelle Urvoix, Raymond Gélécoc, Catherine Boudiaf, Jean-Pierre Jaglin, Jacques Le Potier, Guy LE FOLL

Non élus présents : Aurélie RUPPE du SDAEP 22, Elise LORINQUER et Geneviève LE MEUR du SMKU

Date d'envoi des convocations : 12 mars 2025 - Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Le Président accueille les membres. Constatant que le quorum est atteint avec 23 votants présents (quorum : 22), il ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV du 18/10/2024 transmis le 04/11/2024
2. Orientations budgétaires 2025
3. Compte Financier Unique 2024 : pour approbation
4. Affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025 : pour approbation
5. Proposition de lissage d'amortissements : pour approbation
6. Budget Primitif 2025 : pour approbation
7. Désignation d'un nouveau délégué au SDAEP
8. Ressources humaines :
  - Reconduction du poste environnement : pour approbation
  - Révision du RIFSEEP : pour approbation
  - Protection sociale complémentaire : pour approbation
  - Réévaluation des tickets restaurant : pour approbation
9. Dénonciation de l'adhésion du SMKU au groupement d'achat « Energie », coordonné par le SDE 22 : pour approbation
10. Travaux en cours : pour information
11. Engagement de nouveaux travaux : pour approbation
  - Borne de recharge électrique,
  - Réservoir THS Loudéac,
12. Consultation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : pour information
13. Questions diverses et informations du Président
  - Pacte « Eau & Biodiversité »
  - Opérations de communication

Le président propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les engagements à prendre suite au sinistre du 06/03/2025 (point 12).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Annexes :

- Orientations budgétaires
- CFU 2024
- BP 2025
- Consommations eau 2024

## 1. Validation du PV du 18/10/2024

Le PV du 18 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

## 2. Orientations budgétaires 2025

Les orientations budgétaires ont été définies à la suite des différentes réunions de suivi du contrat d'affermage et les comptes rendus réguliers liés aux travaux du Syndicat. Monsieur Guillaume ROBIC indique que les orientations budgétaires ont été présentées par Monsieur Marc VIDCOQ, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, en bureau du 18 mars 2025. Monsieur ROBIC propose de présenter le document ci-annexé au comité syndical. Les membres présents prennent acte de cette présentation des orientations budgétaires

## 3. Approbation du Compte Financier Unique 2024

SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL - KERNE UHEL -- 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 768 219,00	1 615 507,49	3 383 726,49
	Recettes réalisées (1)	B	1 668 217,63	1 606 528,74	3 274 746,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 119 315,49	1 698 125,25	4 817 440,74
	Dépenses réalisées (1)	E	1 250 054,65	1 389 099,92	2 639 154,57
	Restes à réaliser	F	1 118 724,55	0,00	1 118 724,55
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	418 162,98	217 428,82	635 591,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 215 467,65	82 617,76	3 298 085,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Exoéndit /déficit	G + H	3 633 630,63	300 046,58	3 933 677,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 118 724,55	0,00	-1 118 724,55
Résultat cumulé	Exoéndit /déficit	G + H + I	2 514 906,08	300 046,58	2 814 952,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CFU est présenté par M. Marc Vidcoq, Vice-président. Le Président, Guillaume ROBIC, quitte la salle pour laisser place au débat et au vote.  
M. Vidcoq met aux voix la validation du compte financier unique

Nombre de votants : 22 / Nombre de suffrages exprimés : 22 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstentions : 1

Le Compte financier unique est validé à l'unanimité moins une abstention.

## 4. Affectation des résultats

Le président propose l'affectation suivante des résultats pour le BP 2025 :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent reporté en exploitation</b>	<b>300 046.58 €</b>
<b>Excédent reporté en investissement</b>	<b>3 633 630.63 €</b>

Proposition validée à l'unanimité.

## 5. Proposition de lissage d'amortissements : pour approbation

Lors de l'examen du tableau de l'évolution des amortissements, il a été constaté une annuité très conséquente en 2032.

KU - KERNE UHEL

Exercice	Amortissements	Valeur nette Comptable
2025	819 636,01	20 375 760,77
2026	819 817,44	19 286 954,81
2027	769 898,01	18 517 056,80
2028	769 903,01	17 747 153,79
2029	766 556,59	16 980 597,20
2030	760 535,43	16 220 061,77
2031	760 535,43	15 459 526,34
2032	1 067 020,82	14 392 505,52
2033	720 522,50	13 671 983,02
2034	720 171,64	12 951 811,38
2035	713 898,78	12 237 912,60

Des opérations entrées dans l'inventaire en 1982 et 1983, n'ont été amorties qu'à partir de 1993. Les 10 années manquantes se retrouvent à être amorties la dernière année, soit en 2032 pour un différentiel de 306 480.24 €.

Constatant que cette annuité sera très importante en 2032, le président propose de lisser annuellement ce différentiel de 2025 à 2032 entraînant un surplus d'annuité de 38 310.03 € pendant 8 ans.

N° inventaire	Montant à amortir	Durée	Annuités actuelles 1993/2024	Annuité prévisionnelle 2032	différentiel	Lissage du différentiel sur 2025/2032	Annuités de 2025 à 2032
1982-1 Antenne de Rostrenen	657 683.89	50	13 153.68	144 691.04	131 537.36	16 442.17	29 595.85
1982-2 Travaux divers	991.96	50	19.84	218.39	198.55	24.82	44.66
1982-3 Antenne de Callac	873 718.65	50	17 474.37	192 218.70	174 744.33	21 843.04	39 317.41
<b>TOTAL</b>	<b>1 532 394.50</b>		<b>30 647.89</b>	<b>337 128.13</b>	<b>306 480.24</b>	<b>38 310.03</b>	<b>68 957.92</b>

Le président propose :

- De valider le lissage des amortissements tel que ci-dessus présenté.
- D'inscrire aux budgets de 2025 à 2032 ce différentiel aux articles 6811 et 28153

Proposition validée à l'unanimité.

## 6. Budget primitif 2025

Restes à réaliser 2024 → 2025

### Dépenses investissements

2111 – Achat de terrains nus	5 000.00 €
2183 – Matériel informatique	13 143.00 €
2313 – Travaux sur bâtiments	73 312.36 €
2315 – Travaux réseaux	1 027 269.19 €
<b>Total</b>	<b>1 118 724.55 €</b>

### Recettes investissements

Aucun RAR en Recettes	0.00 €
=	
<b>Résultats à couvrir</b>	<b>1 118 724.55 €</b>

Couvert par l'excédent d'investissement reporté de 3 633 630.63 €

Le Président donne lecture simplifiée de la proposition de Budget Primitif 2025 (*Détail en annexes*) :

EXPLOITATION	Dépenses
Total dépenses exploitation	1 801 869.07 €
Virement à la section d'investissement	231 748.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 033 617.75 €</b>

EXPLOITATION	Recettes
Total recettes exploitation	1 733 571.17 €
Excédent reporté	300 046.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 033 617.75 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses
Reprise Subventions d'équipements	191 773.49 €
Régularisation de reprises anciennes	231 748.68 €
Remboursement emprunts capital	100 000.00 €
Terrains, Mobilier bureau, Matériel informatique, logiciel	22 143.00 €
Aménagements paysagers	45 000 €
Travaux sur bâtiments	546 312.36 €
Travaux autres	1 615 089.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 752 066.72 €</b>

INVESTISSEMENT	Recettes
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Amortissements	870 780.00 €
Virement de la section d'exploitation	231 748.68 €
Excédent antérieur reporté	3 633 630.63 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 736 159.31 €</b>

Soit un **sur-équilibre de la section d'investissement de 1 984 092.59 €**, qui nous servira à poursuivre les investissements pour 2025 et 2026. Le BP 2025 est approuvé à l'unanimité.

## 7. Désignation d'un nouveau délégué au SDAEP

Le Président fait part à l'assemblée, de la nomination par le SMAEPKBA de nouveaux membres au SMKU :

- Alexandre PETIT en remplacement de M. Daniel REAU
- Raymond GELEOC en remplacement de M. Alain CUPCIC
- XX en remplacement de M. Thierry Dahirel (Suppléant) – Poste restant vacant
- Yoannes BRATTINGA en remplacement de M. Gilles THOMAS

M. REAU représentait le SMKU au SDAEP 22, en tant que délégué titulaire.

Il convient de nommer un nouveau membre titulaire au SDAEP pour remplacer **M. Daniel REAU**, ayant démissionné de ses fonctions d'élu au SMAEPKBA.

Le Président fait appel à candidature.

Mme Sandra Le Nouvel confirme sa candidature en tant que titulaire en remplacement de M. REAU, sachant qu'elle était suppléante de Guillaume ROBIC.

Bruno Raoult se porte candidat à la suppléance de M. Guillaume Robic

Le président met aux voix ces candidatures.

Sandra le Nouvel, titulaire en remplacement de M. REAU est élue à l'unanimité

Bruno Raoult suppléant de Guillaume ROBIC au SDAEP est élu à l'unanimité

Le poste de suppléant de Jean Jourden reste vacant

Sont ainsi élus délégués du SMKU au SDAEP 22 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guillaume ROBIC	Bruno RAOULT
Sandra LE NOUVEL	Mireille JEGO
Jocelyne KERFERS	Yvon NEUDER
Geneviève PINTO	Georges GALLARDON
Jean JOURDEN	Poste vacant
Jacques TROEL	Michel HUBY

Se pose la question de savoir si un suppléant au SMKU peut être suppléant au SDAEP.

La question sera posée aux services de l'Etat.

## 8. Ressources Humaines

### • Reconduction du poste Environnement, biodiversité et qualité de la ressource en eau

Une chargée de mission recrutée en juin 2022, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité au grade d'Ingénieur Principal Territorial avec une durée hebdomadaire de service de 28 h, a vu son contrat se prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 dans le cadre d'un emploi permanent en **CDD d'un an**, pour une DHS de 28 h 00.

Ce poste consiste en la coordination stratégique et partenariale de la politique de la qualité de l'eau.

Le Président propose de reconduire cette mission pour un an.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois en cas de recrutement infructueux, les fonctions pourront être exercées par un contractuel, conformément à l'article L. 332-8 2<sup>e</sup> du Code général de la fonction publique.

A noter que l'agent chargé de la mission environnement est actuellement en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 (limité à 5 ans).

Unanimité

- **Révision du RIFSEEP : pour approbation**

M. Le Président indique que le RIFSEEP a été mis en place au SMKU à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Toutefois depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, en application du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024, en cas de périodes de congés de longue maladie ou de congés de grave maladie, les agents publics de l'Etat bénéficient du maintien de leur régime indemnitaire dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année
- 60 % les deuxième et troisième années.

Aussi, en application de l'article L. 714-4 du CGFP et du principe de parité, les collectivités territoriales et établissements publics locaux, peuvent prendre en compte les modifications introduites par le décret du 27 juin 2024, sous réserve d'une délibération.

M. Le Président propose l'application de cette disposition au personnel du SMKU à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Par ailleurs il souhaite apporter une modification concernant la **prime de fin d'année** allouée au personnel du SMKU, ne respectant pas les conditions pour le maintien des avantages acquis, en 2022. Afin d'éviter tout litige éventuel, il propose de réintroduire cette prime de fin d'année en versement mensuel en l'intégrant à 100 % dans l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Concernant le **CIA**, il propose qu'il soit versé annuellement et non mensuellement comme indiqué dans la délibération du 25 mars 2022.

Monsieur le Président indique avoir saisi le CST sur ces modifications, le 10 février 2025, conformément au formulaire de saisie du CST ci-annexé.

Le CST, réuni le **20 mars 2025**, a donné un avis favorable.

**Monsieur le Président propose :**

- De supprimer sans délai la prime de fin d'année,
- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- De procéder au versement du CIA annuellement et non mensuellement,
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

Pour validation

- **Protection sociale complémentaire : pour approbation**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue

d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

**Le Président propose :**

- *De l'autoriser à participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG des Côtes d'Armor afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.*
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
  - En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
  - Selon une fourchette comprise entre ce minimum de 15 € et 30 €.
  - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le président à effectuer tout acte en conséquence

**Réévaluation des tickets restaurant : pour approbation**

Monsieur le Président rappelle que les agents du SMKU bénéficient de tickets restaurant depuis janvier 2002.

Par délibération du 15 avril 2011, la valeur du ticket restaurant avait été portée à 7.50 € avec une participation du syndicat de 60 % et de l'agent de 40 %.

Depuis, il n'y a pas eu de revalorisation.

Monsieur Le Président propose :

- De réévaluer la valeur du ticket restaurant à 9.50 € avec une participation du Syndicat de 60 % et celle de l'agent de 40 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Proposition validée à l'unanimité.**

## **9. Dénonciation de l'adhésion du SMKU au groupement d'achat « Energie », coordonné par le SDE 22**

Monsieur le Président indique que par délibération du 21 avril 2021, le SMKU avait adhéré au groupement d'achat « Energie » coordonné par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22). Cette adhésion avait donné lieu à la signature d'une convention en date du 21/04/2021.

A ce jour le SMKU n'ayant plus de bureau sur Saint-Brieuc ni sur Ploufragan, ne bénéficie donc plus de plus de point de livraison. Il convient par conséquent de dénoncer cette convention d'adhésion au groupement d'achat « Energie », coordonné par le SDE 22, à compter du 31/12/2025.

**Proposition validée à l'unanimité.**

## 10. Point sur les travaux

### Travaux : Electricité – Hydraulique - Automatisme

- ❖ Rappel :

#### Lot 1 : pompage eau traitée : hydraulique et électricité-automatisme

Entreprise SAUZET LE DU industrie Eiffage Construction	SOLIDAIRE GROUPEMENT CONJOINT :	2 048 586.50 € HT	2 458 303.80 € TTC
	Révisions cumulées (3.83 %)	78 497.88 € HT	94 197.45 € TTC
	<b>TOTAL</b>	<b>2 127 084.37 € HT</b>	<b>2 552 501.24 € TTC</b>

Lot 1 soldé au 31/12/2024.

#### Lot 2 : Usine : électricité-automatisme

LE DU INDUSTRIE	GROUPEMENT SOLIDAIRE :	629 927.90 € HT	755 913.48 € TTC
--------------------	---------------------------	-----------------	------------------

Le SMKU a payé à ce jour, la somme de 592 448.57 €, plus 24 603.99 € de révision.  
Ce lot sera soldé au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

- ❖ Le marché de maîtrise d'œuvre IRH DB3S pour le lot 1 et le lot 2 se décompose comme suit :

Montant IRH HT	Montant DB3S HT	Total TH
125 481.00 €	56 210.00 €	181 691.00 €

Il a été versé 172 042.20 € HT, plus 11 037.48 € HT de révision.

Il reste 9648.80 € à verser, dans l'attente de la finalisation de l'étude sur la filière boue.

- ❖ La mission SPS assurée par LRC (Laurent Rougeaux Coordination) est soldée (6030 € HT).
- ❖ La mission Contrôle Technique, assurée par le bureau Véritas, pour un montant total de 6 450.00 € HT est soldée.

### Accord cadre à bons de commandes 2022-2026

Cet accord d'un montant total de 1.2 M€ HT est constitué de trois lots :

- Canalisations : attribué à CISE TP
- Process hydraulique : attribué à la SARL SAUZET
- Génie civil : attribué à EIFFAGE Construction Bretagne Nord

Les travaux ont démarré fin 2023.

A cette date, la somme de 346 871.45 € HT a été mandatée, plus 2623.36 € HT de révision, pour un total de bons de commandes signés à hauteur de 359 162.57 € HT.

## Mise en place d'un accélérateur - antenne de Loudéac

Deux terrains sur Corlay et Plussulien sont constructibles pour ce type de bâtiment industriel et sont visés pour l'emplacement du futur local.

Les propriétaires vont être rencontrés.

Il faut prévoir un local 12 x 5 m avec 3 pompes et un ballon antibélier.

Ces travaux sont la conclusion de l'étude hydraulique sur l'antenne du très haut service LOUDEAC.

La mise en place de cet accélérateur va nécessiter en amont des travaux, un achat de terrain, des frais de bornage, de levée topographique et de notaire déjà prévu au budget 2024.

Au vu de l'avancement de la procédure, les travaux pourraient démarrer courant 2025.

## 11. Engagement de nouveaux travaux

- **Réhabilitation du réservoir de Kergoff**

Suite au diagnostic avant travaux réalisé en 2024, il a été relevé de l'amiante dans les peintures !

L'accès au réservoir se fait par le dôme avec une entrée de seulement 600 mm de diamètre. L'accès est donc très difficile pour les entreprises et le matériel (échafaudage, matériel...). De plus, il faut ventiler 10 fois le volume de la cuve pendant les travaux de désamiantage : il manque des trous de ventilations.

Le réservoir sera isolé au minimum pendant 6 mois afin de pouvoir réaliser tous les travaux de réhabilitation, à savoir :

- Désamianter la partie pour l'ouverture d'une porte d'accès sur le côté périphérique (15 m<sup>2</sup>)
- Création de la porte d'accès au niveau du TN (2.20\*2.50)
- Désamiantage du reste de la peinture
- Diagnostic GC
- Traitement des désordres selon le diagnostic GC
- Etanchéité de l'ouvrage
- Renouvellement des conduites à l'intérieur et des manchettes
- Rebouchage de l'accès provisoire
- Nettoyage et désinfection
- Remise en service

Le Président sollicite l'accord des membres pour l'autoriser à lancer les travaux à l'issue des consultations, à signer toute pièces nécessaires à l'application de cette décision, à signer les devis et à régler les dépenses afférentes.

**Proposition validée à l'unanimité.**

- **Installation d'une borne de recharge électrique**

Au vu du développement du nombre de véhicules électriques et pour en faciliter l'usage, le Président propose l'installation d'une borne de recharge électrique à Pont Saint-Antoine, pour un coût de l'ordre de 15 000 €.

Le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à lancer une consultation et à engager les formalités et travaux nécessaires.

**Proposition validée à l'unanimité.**

## 12. Engagements à prendre suite au sinistre du 06/03/2025

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du sinistre intervenu dans la nuit du 05 au 06 mars 2025, dans la limite des informations qu'il est autorisé à transmettre dans le cadre de la procédure en cours.

Au cours de ce sinistre, du gazole s'est infiltré dans les sols du site, dans les ouvrages de l'usine ainsi que dans le Blavet. Dans l'urgence, de nombreux travaux ont été entrepris (hydrocurage, pompage, filtration des eaux pompées et des hydrocarbures, carottage des sols...).

Des investigations sur les eaux souterraines vont avoir lieu, des ouvrages piézométriques seront implantés. A l'issue de ces investigations, il sera proposé un plan d'actions engendrant des engagements financiers.

Concernant l'aval de l'usine et le Blavet, le suivi des pollutions et des effets sur les milieux naturels sera mis en œuvre et assuré via des prestations à des bureaux d'études ou des associations et structures spécialisées.

Le CEDRE est également intervenu. Rapport présenté en bureau le 18/03.

Les actions mises en œuvre portent leurs fruits sachant qu'il faut éviter des retombées en aval de l'usine.

2 réunions de crise avec la préfecture se sont tenues. Des questions sont en attente de réponse.

L'eau potable n'a pas été impactée.

Par ailleurs, les procédures judiciaire et assurantielle sont en cours, sous contrôle du procureur de Brest. Les experts assurantiels et judiciaires sont passés.

M. Le Président laisse place aux interventions :

**M. Gallardon**, indique que pour la pisciculture implantée sur sa commune, l'impact est considérable, sans en connaître explicitement les conséquences à ce jour. Le chiffre d'affaires de la pisciculture sera très impacté.

**M. Robic** partage ces éléments et précise que des échanges réguliers et plusieurs réunions ont eu lieu sur place, et que le syndicat a porté l'enjeu et la nécessité d'une action et indemnisation rapide. Il rappelle également que le SMKU a fait maintenir les dispositifs filtrants en amont de l'exploitation et fourni à l'exploitant des dispositifs de protection.

**Mme ROUXEL** indique que des dépenses sont engagées par le SMKU. Elle questionne l'engagement financier des autres partenaires, notamment l'exploitant SAUR.

**M. Robic** indique qu'à ce jour la grande majorité des dépenses d'urgence sont prises en charge par le SMKU, bien que cela ne soit pas en lien avec les responsabilités dans l'incident. L'exploitant s'est focalisé sur la production d'eau potable. Toutefois, cette gestion de crise va devoir entrer dans le fonctionnement quotidien du délégué dans le suivi de crise.

Une réunion de crise quotidienne est programmée entre le SMKU et l'exploitant.

Le président salue la réactivité des salariés et notamment celle de l'ingénierie en charge du suivi des travaux, mise à disposition du SMKU par le SDAEP 22. Sans sa connaissance experte et sa réactivité, nous serions face à de très grandes difficultés.

**Mme Le Nouvel** indique que via la compétence économique de la CCKB, elle a pris contact avec l'exploitant de la pisciculture.

**M. Robic** précise que les 25 m<sup>3</sup> ne se sont pas déversés dans le Blavet et que le Syndicat partage l'enjeu de transparence sur les incidents qui ont mené à ce sinistre. Toutefois, il indique que les agents ne doivent pas se sentir mis en cause car leur engagement est et a été exemplaire, dans une situation de crise que le SMKU a piloté avec ses propres moyens, bien au-delà de ses compétences et de sa responsabilité. Après s'être exprimés, les membres confirment collectivement leur soutien à tout ce qui a été entrepris, dans l'intérêt général.

Suite à ces interventions, le président propose à l'assemblée de l'autoriser à engager toute action en lien avec ce sinistre, à signer les devis et régler les dépenses afférentes tant en section de fonctionnement que d'investissement, à ester en justice.

### **Proposition validée à l'unanimité.**

## **13. Consultation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : pour information**

Deux consultations sont lancées du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025 sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation par le comité de bassin Loire Bretagne.

Tous les habitants du bassin peuvent y participer ainsi que les collectivités, entreprises ou groupes d'acteurs, en donnant leur avis en ligne sur <https://lc.cx/MonAvis-Eau-Inondation>

Pour consultez les documents complets :

→les enjeux de l'eau : <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

→les enjeux inondations : <https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>

Le président invite les membres à s'y connecter.

## **14. Questions diverses & informations du Président au Comité Syndical**

### **- Pacte « Eau, patrimoine naturel et biodiversité » de Kerne Uhel**

Le président du SMKU a proposé en mars 2023 le lancement d'un projet « PACTE Eau, patrimoine naturel et biodiversité » sur le territoire du SMKU. L'objectif de cette convention est de contribuer à la préservation de la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) prélevée au sein du barrage de Kerne Uhel et produite sur le site de l'usine de Pont St Antoine. Il s'agit de la préserver aussi bien en termes de qualité que de quantité afin de continuer à produire une eau de qualité pour le plus grand nombre tout en respectant le milieu naturel.

Cette convention s'inscrit dans la poursuite des travaux initiés dans le cadre des contrats territoriaux précédents sur le territoire du SMKU et de la convention pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial entre SAUR – CCKB – FDC22 sur le périmètre de captage de Kerne Uhel en complémentarité avec tous les acteurs concernés par ces questions, qui visent à préserver la qualité et la quantité de l'eau en amont du barrage.

Il s'agira pour les signataires de mettre en œuvre ou d'accompagner (techniquement et/ou financièrement) la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la réalisation d'actions concrètes démontrant la plus-value d'une organisation partenariale au service de l'eau, de la biodiversité et des territoires, d'établir des propositions de missions, d'organisation, de gouvernance et de moyens.

Suite à plusieurs échanges politiques et réunions techniques avec les partenaires identifiés par le SMKU (Région Bretagne / Département 22 / SDAEP 22 / CCKB / GPA / Pays COB / SAUR), une convention multi partenariale est en cours de rédaction. La signature de ce Pacte pourrait avoir lieu début juin.

### **- Plan et outils de communication**

M. Le Président présente l'état d'avancement des outils de communication réalisés ou en cours de réalisation :

Le site internet est officiellement en ligne depuis le 13/01/2025 et mis à jour régulièrement.

Concernant le Parcours Pédagogique, les panneaux ont été livrés le 05/02 et seront fixés très prochainement par l'Ets Sauzet dans le cadre de l'accord cadre à bon de commande 2022-2026 et dès lors que le cheminement sera réalisé.

Un atelier mobile a également été réalisé ainsi qu'un carnet pédagogique en cours de finalisation à destination des enfants.

Le budget consacré au site internet et aux outils pédagogiques s'élève à 22 880 € HT.

Le programme de visite de l'usine se poursuit avec :

Le 6/02 : une classe de BTS « Métiers de l'eau » du lycée Notre Dame de Guingamp

Du 12 au 19 avril 2025 : Participation à la Semaine "Découverte et savoir-faire" organisée par l'office du tourisme du Kreiz Breizh les vendredi 11/04 et jeudi 17/04.

- Le 12/05 : Accueil d'une trentaine de membres du bureau du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)
- **Groupe de travail santé environnement** : Ce groupe de travail composé de la CCKB, du Pays et du SMKU travaille sur la thématique des perturbateurs endocriniens et proposera une journée à destination des collégiens et lycées ainsi que des ateliers dans les tiers lieux ainsi que des « cafés biodiversité ».

#### **- Autre**

Le président indique que la délibération concernant le vote des subventions est reportée au prochain comité syndical : PLB, KBE, opération santé environnement

Le président lève la séance à 16 h 15.

Le secrétaire de séance  
Bruno RAOULT



Le Président  
Guillaume ROBIC



## ANNEXES

CUF 2024 et BP 2025

Consommation d'eau 2024

### Compte financier unique 2024

Dépenses d'exploitation		propositions 2024	réalisations 2024
605	Charges d'affermage	0.00	0.00
6061	Fournitures non stockables	0.00	0.00
6063	Fournitures d'entretien et petit équip.	1 000.00	791.40
6064	Fournitures de bureau	1 201.00	355.13
6068	autres matières et fournitures	300.00	388.29
6132	Locations immobilières	1 000.00	0.00
6135	Locations mobilières	20 000.00	7 586.00
614	charges locatives	2 000.00	1 668.53
61521	Entretien réparation Batiments publics	10 000.00	0.00
61523	Entretien réparations Réseaux	10 000.00	0.00
61528	Entretien réparation Autres	10 000.00	2 780.75
61558	Ent.répar. Autres biens mobiliers	5 000.00	4 388.99
6156	maintenance	5 000.00	6 697.62
6161	multirisques	7 750.00	7 746.17
618	divers services extérieurs	3 000.00	0.00
6228	rémunérations interm. Prest.service	104 000.00	70 195.76
6231	Annonces insertions	2 000.00	0.00
6236	Catalogues imprimés	15 000.00	0.00
6238	divers publicité	10 483.25	0.00
6248	transports divers	1 000.00	0.00
6251	Voyages déplacement	2 000.00	0.00
6256	missions - déplacement personnel	3 000.00	1 292.32
6257	réception	3 000.00	1 421.89
6261	timbres SMKU	100.00	201.24
6262	téléphone/internet smku	1 500.00	742.00
627	Services bancaires		
6281	Concours divers	0.00	250.00
6288	Mise dispo. Barrage eau brute	150 000.00	147 873.56
6218	Autre personnel extérieur	0.00	0.00
6371	Redevance Agence Eau	170 000.00	149 364.00
6378	Autres taxes et redevances	3 000.00	2 687.00
6332	Cotisations FNAL	120.00	86.72
6336	cnfpt cdg	3 000.00	2 600.39
6338	urssaf.	400.00	317.28
6411	Rémunérations personnel	112 000.00	102 896.84
6415	supplément familial	2 000.00	1 546.72
6451	Urssaf.	35 000.00	30 672.24
6453	retraite IRCANTEC	10 000.00	5 977.06

6454	Pôle emploi	5 000.00	4 282.25
6474	Versements œuvres sociales	1 000.00	575.00
6475	Médecine du travail pharmacie	100.00	0.00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000.00	660.00
648	charges de personnel	5 000.00	5 627.16
6518	Autres redevances	0.00	0.00
6531	Indem.Fonction+ Ircantec	34 000.00	32 042.34
6532	frais de mission	7 000.00	3 400.71
6533	cotisations retraite	2 000.00	1 810.46
6535	formations	500.00	0.00
658	Charges diverses gestion courante	2.00	6.53
66111	Intérêts réglés à échéance	15 763.00	15 762.50
661121	ICNE N	4 845.00	4 844.61
661122	ICNE N - 1	-5 158.00	-5 157.17
6615	Intérêts comptes courants		
673	titres annulés	0.00	0.00
6742	sub.exceptionnel d'équipement	10 000.00	0.00
6743	sub.exceptionnel de fonctionnement	40 000.00	6 500.00
6811	Dotation aux amortissements	768 219.00	768 217.63
2	Déficit antérieur reporté		
O22	Dépenses imprévues	5 000.00	0.00
	<b>total</b>	<b>1 598 125.25</b>	<b>1 389 099.92</b>
O23	Virement à la section investis.	100 000.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 698 125.25</b>	<b>1 389 099.92</b>

recettes d'exploitation		propositions 2024	réalisations 2024
7087	Remboursements de frais		
7588	participation/abonné	653 700.00	620 180.00
7588	participation par m3 livré	650 000.00	632 252.37
7588	parti.variable/m3 livré	0.00	0.00
7588	participation interconnexion	120 000.00	88 971.30
7588	Bilan financier	0.00	20 949.96
7588	Participation COM COM BV		
7588	Cotisation DGFIP	1.00	0.14
7588			
7621	Parts sociales	33.00	48.48
747	suv. Et part		
748	Autres subventions d'exploitation		
758	Produit divers gestion courante	0.00	0.00
761	Produits de participations		
773	mandat annulé	0.00	43.00
775	Produits de cessions immob		
777	Quote part sub. invest.	191 773.49	191 773.49
778	produit exceptionnnel	0.00	52 310.00
64198	remb.rémun.	0.00	0.00
6459	remb.charges ss et prévoyance		
	Total	1 615 507.49	1 606 528.74
O22	Excédent reporté	82 617.76	82 617.76
	<b>TOTAL</b>	<b>1 698 125.25</b>	<b>1 689 146.50</b>

<b>résultat de l'exercice 2024</b>	<b>217 428.82 €</b>
<b>excédent antérieur reporté 2023</b>	<b>82 617.76 €</b>
<b>Résultat clôture</b>	<b>300 046.58 €</b>

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

		Dépenses d'investissement	Propositions 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Reports sur 2025
<b>1</b>		<b>Déficit d'investis. reporté</b>	<b>0.00</b>			
139111		subvention équipement A. Eau	127 331.94	127 331.94		
13912		subvention équipement Région	2 150.00	2 150.00		
13913		subvention équipement Département	12 988.00	12 988.00		
13914		subvention équipement communes	112.00	112.00		
13915		subvention groupement collectivités	0.00	0.00		
13918		subvention équipement	39 333.55	39 333.55		
139118		subvention équipement autres	9 858.00	9 858.00		
		<b>040 Total Reprise sur subvention équipement</b>	<b>191 773.49</b>	<b>191 773.49</b>	<b>0.00</b>	
1318		subvention autres	0.00	0.00		
		<b>13 - Total subventions d'investissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>1641</b>		<b>remb. Emprunts capital</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>		
2031		frais études	0.00	0.00	0.00	0.00
2051		logiciel	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00
2111		Terrains nus	5 000.00	0.00	5 000.00	5 000.00
2183		matériel bureau et informatique	35 000.00	0.00	35 000.00	13 143.00
2184		mobilier	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00
		<b>Total 20-21</b>	<b>66 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>66 000.00</b>	<b>18 143.00</b>
2313	74	Travaux divers sur constructions	30 000.00	11 805.89	18 194.11	7 657.72
2313	91	Extension du bâtiment exploitation usine	11 000.00	7 772.06	3 227.94	0.00
2313		Renouvellement des capots d'accès aux bâches	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00

2313		Système anti-intrusion Usine	50 000.00	0.00	50 000.00	30 280.00
2313	90	Bâtiment CAG	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00
2313		Atelier SAUR aménagement divers isolation	32 000.00	0.00	32 000.00	32 000.00
2313		Aménagement bureaux SMKU	33 423.00	26 483.45	6 939.55	3 374.64
		<b>Total 2313</b>	<b>526 423.00</b>	<b>46 061.40</b>	<b>480 361.60</b>	<b>73 312.36</b>
2315	74	Divers	0.00	4 550.00	-4 550.00	0.00
2315	87	Maître œuvre IRH travaux électricité hydraulique automatisme	34 547.00	25 339.24	9 207.76	9 650.00
2315	92	Travaux hydraulique électrique et automatisme	771 845.00	759 108.76	12 736.24	40 187.00
2315		Travaux divers Le Du (entretien et renouvellement armoires électriques)				13 245.00
2315		Travaux électriques	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00
2315		Renforcement antenne Maël Carhaix	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00
2315	93	Accord cadre à bons de commande 2022-2026	528 727.00	123 221.76	405 505.24	405 505.19
2315		Renouvellement pompes de reprises		0.00	0.00	
2315		Antenne THS Loudéac - Réhabilitation du réservoir de Kergoff	200 000.00	0.00	200 000.00	200 000.00
2315		Antenne THS Loudéac - Mise en place d'un accélérateur	250 000.00	0.00	250 000.00	250 000.00
2315		Remplacement Radios				99 844.00
2315		Saturateur				8 838.00
		<b>total 2315</b>	<b>2 185 119.00</b>	<b>912 219.76</b>	<b>1 272 899.24</b>	<b>1 027 269.19</b>
		<b>TOTAL 23 TRAVAUX</b>	<b>2 711 542.00</b>	<b>958 281.16</b>	<b>1 753 260.84</b>	<b>1 100 581.60</b>
O20		dépenses imprévues	50 000.00	0.00	50 000.00	
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 119 315.49</b>	<b>1 250 054.65</b>	<b>1 869 260.84</b>	<b>1 118 724.55</b>

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

		Recettes d'investissement	Propositions 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Reports sur 2025
1068	Compte de réserve		900 000.00	900 000.00		
	Emprunt		0.00	0.00	0.00	0.00
28131	amortissement construction bâtiment		6 067.00	6 067.00	0.00	0.00
28135	amortissement construction instal aménag de constructions		13 016.00	13 016.00	0.00	0.00
28151	amortissement installations complexes spécialisées				0.00	0.00
28153	amortissement installation à caractère spécifique		747 598.00	747 597.67		
28183	amortissement matériel bureau		1 183.00	1 182.20	0.00	0.00
28184	amortissement Mobilier		355.00	354.76		0.00
<b>Ch 040</b>	<b>total amortissements</b>		<b>768 219.00</b>	<b>768 217.63</b>		
O21	autofinancement complémentaire		100 000.00	0.00		
	<b>TOTAL</b>		<b>1 768 219.00</b>	<b>1 668 217.63</b>		
OO1	excédent antérieur reporté		3 215 467.65	3 215 467.65		
	<b>TOTAL</b>		<b>4 983 686.65</b>	<b>4 883 685.28</b>		

résultat de l'exercice 2024

418 162.98

résultat antérieur reporté inv

3 215 467.65

résultat de clôture investis.

3 633 630.63

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
résultat de l'exercice 2024	217 428.82 €	418 162.98 €	635 591.80 €
excédent antérieur reporté	82 617.76 €	3 215 467.65 €	3 298 085.41 €
Résultat clôture 2024	300 046.58 €	3 633 630.63 €	3 933 677.21 €

### Affectation des résultats 2024 au BP 2025

compte de réserve invest 1068	0 €
excédent reporté exploitation	300 046.58 €
Excédent reporté investissement	3 633 630.63 €

## BUDGET PRIMITIF 2025

Dépenses d'exploitation		propositions 2024	réalisations 2024	propositions 2025
6063	Fournitures d'entretien et petit équip.	1 000.00	791.40	1 857.00
6064	Fournitures de bureau	1 201.00	355.13	500.00
6068	autres matières et fournitures	300.00	388.29	400.00
6132	Locations immobilières	1 000.00	0.00	1 000.00
6135	Locations mobilières	20 000.00	7 586.00	40 000.00
614	charges locatives	2 000.00	1 668.53	0.00
61521	Entretien réparation Bâtiments publics	10 000.00	0.00	10 000.00
61523	Entretien réparations Réseaux	10 000.00	0.00	10 000.00
61528	Entretien réparation Autres biens immobiliers	10 000.00	2 780.75	6 000.00
61558	Ent.répar. Autres biens mobiliers	5 000.00	4 388.99	80 000.00
6156	maintenance	5 000.00	6 697.62	8 000.00
6161	multirisques	7 750.00	7 746.17	9 600.00
618	divers services extérieurs	3 000.00	0.00	3 000.00
6228	rémunérations interm. Prest.service	104 000.00	70 195.76	165 000.00
6231	Annonces insertions	2 000.00	0.00	1 000.00
6236	Catalogues imprimés	15 000.00	0.00	3 000.00
6238	divers publicité	10 483.25	0.00	2 000.00
6248	transports divers	1 000.00	0.00	1 000.00
6251	Voyages déplacement	2 000.00	0.00	2 000.00
6256	missions - déplacement personnel	3 000.00	1 292.32	3 000.00
6257	réception	3 000.00	1 421.89	2 000.00
6261	timbres SMKU	100.00	201.24	300.00
6262	téléphone/internet smku	1 500.00	742.00	1 500.00
627	Services bancaires			
6281	Concours divers	0.00	250.00	0.00
6288	Achat eau brut Barrage SDAEP	150 000.00	147 873.56	160 000.00
6218	Autre personnel extérieur	0.00	0.00	
63711	Redevance Prélèvement ressource en eau AE	170 000.00	149 364.00	165 000.00
6378	Autres taxes et redevances	3 000.00	2 687.00	3 000.00
6332	Cotisations FNAL	120.00	86.72	120.00
6336	cnfpt cdg	3 000.00	2 600.39	3 000.00
6338	urssaf.	400.00	317.28	421.07
6411	Rémunerations personnel	112 000.00	102 896.84	125 000.00
6415	supplément familial/FNC	2 000.00	1 546.72	1 800.00
6451	Urssaf.	35 000.00	30 672.24	35 000.00
6453	retraite IRCANTEC/CNRACL	10 000.00	5 977.06	8 000.00

6454	Pôle emploi	5 000.00	4 282.25	5 000.00
6452	Cotisation aux autres organismes sociaux	1 000.00	660.00	800.00
6474	Versements œuvres sociales	1 000.00	575.00	700.00
6475	Médecine du travail pharmacie	100.00	0.00	100.00
648	charges de personnel	5 000.00	5 627.16	8 000.00
6518	Autres redevances	0.00	0.00	0.00
6531	Indem.Fonction + Ircantec	34 000.00	32 042.34	34 000.00
6532	frais de mission	7 000.00	3 400.71	2 000.00
6533	cotisations retraite	2 000.00	1 810.46	2 000.00
6535	formations	500.00	0.00	500.00
658	Charges diverses gestion courante	2.00	6.53	10.00
66111	Intérêts réglés à échéance	15 763.00	15 762.50	14 793.00
661121	ICNE N	4 845.00	4 844.61	4 533.00
661122	ICNE N - 1	-5 158.00	-5 157.17	-4 845.00
673	titres annulés	0.00	0.00	0.00
6742	sub.exceptionnel d'équipement	10 000.00	0.00	4 000.00
6743	sub.exceptionnel de fonctionnement	40 000.00	6 500.00	7 000.00
6811	Dotation aux amortissements	768 219.00	768 217.63	870 780.00
02	Déficit antérieur reporté			
022	Dépenses imprévues	5 000.00	0.00	
	<b>total</b>	<b>1 599 125.25</b>	<b>1 389 759.92</b>	<b>1 801 869.07</b>
023	Virement à la section investis.	100 000.00		231 748.68
	<b>TOTAL</b>	<b>1 699 125.25</b>	<b>1 389 759.92</b>	<b>2 033 617.75</b>

## BUDGET PRIMITIF 2025

Recettes d'exploitation		propositions 2024	réalisations 2024	propositions 2025
7087	Remboursements de frais			
7588	participation/abonné	653 700.00	620 180.00	620 000.00
7588	participation par m3 livré	650 000.00	632 252.37	690 000.00
7588	parti.variable/m3 livré	0.00	0.00	0.00
7588	participation interconnexion	120 000.00	88 971.30	0.00
7588	Bilan financier	0.00	20 949.96	0.00
7588	Cotisation DGFIP	1.00	0.14	1.00
7621	Parts sociales	33.00	48.48	48.00
747	suvb. et part			
773	mandat annulé	0.00	43.00	
777	Quote part sub. invest.	191 773.49	191 773.49	191 773.49
777	Régularisation QP sub invest.			231 748.68
778	produit exceptionnel	0.00	52 310.00	
64198	remb.rémun.	0.00	0.00	0.00
6459	remb.charges ss et prévoyance			
	Total	1 615 507.49	1 606 528.74	1 733 571.17
O22	Excédent reporté	82 617.76	82 617.76	300 046.58
	<b>TOTAL</b>	<b>1 698 125.25</b>	<b>1 689 146.50</b>	<b>2 033 617.75</b>

		BUDGET PRIMITIF 2025			
		Dépenses d'investissement	Reports 2024 sur 2025	propositions nouvelles 2025	Total 2025
01		Déficit d'investis. reporté		0.00	0.00
139111		subvention équipement A. Eau	127 331.94	127 331.94	
13912		subvention équipement Région	2 150.00	2 150.00	
13913		subvention équipement Département	12 988.00	12 988.00	
13914		subvention équipement communes	112.00	112.00	
13915		subvention groupement collectivités	710.00	710.00	
13918		subvention équipement			
139118		subvention équipement autres	9 858.00	9 858.00	
<b>139188</b>		Régularisation reprise de subventions	270 372.23	270 372.23	
		<b>040-Total Reprise sur subvention équipement</b>	<b>423 522.17</b>	<b>423 522.17</b>	
<b>1318</b>		subvention autres	0.00	0.00	
		<b>13 - Subvention d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>1641</b>		<b>remb. Emprunts capital</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	
2031		frais études	0.00	0.00	
2051		logiciel	0.00	1 000.00	1 000.00
2111		Terrains nus	5 000.00		5 000.00
2183		matériel bureau et informatique	13 143.00	3 000.00	16 143.00
2184		mobilier	0.00		0.00
		<b>Sous-Total 20-21</b>	<b>18 143.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>22 143.00</b>
2312		Création d'un parcours pédagogique		45 000.00	45 000.00
		<b>Sous-Total 2312</b>		<b>45 000.00</b>	<b>45 000.00</b>
2313	74	Travaux divers sur constructions	7 657.72		7 657.72
2313		Renouvellement des capots d'accès aux bâches	0.00	70 000.00	70 000.00
2313		5 portes coupe-feu	30 280.00		30 280.00
		Remise à plat du système anti-intrusion		100 000.00	100 000.00
2313	90	Bâtiment CAG	0.00	0.00	0.00
2313		Antenne THS Loudéac - Réhabilitation du réservoir de Kergoff	200 000.00	100 000.00	300 000.00
2313		Atelier SAUR aménagement divers isolation	32 000.00		32 000.00
2313	95	Aménagement bureaux SMKU	3 374.64	3 000.00	6 374.64
		<b>Sous-Total 2313</b>	<b>273 312.36</b>	<b>273 000.00</b>	<b>546 312.36</b>
2315	74	Divers	0.00	0.00	0.00
2315	87	Maître œuvre IRH travaux électricité hydraulique automatisme	9 650.00		9 650.00
2315	92	Travaux hydraulique électrique et automatisme	40 187.00		40 187.00
2315		Travaux divers Le Du (entretien et renouvellement armoires électriques)	13 245.00		13 245.00

2315		Renforcement antenne Maël Carhaix	0.00	0.00	0.00
2315	93	Accord cadre à bons de commande 2022-2026	405 505.19	422 820.00	828 325.19
2315		Antenne THS Loudéac - Mise en place d'un accélérateur	250 000.00	350 000.00	600 000.00
2315		Remplacement Radios	99 844.00		99 844.00
2315		Saturateur	8 838.00		8 838.00
2315		Borne Recharge Electrique		15 000.00	15 000.00
		<b>Sous-TOTAL 2315</b>	<b>827 269.19</b>	<b>787 820.00</b>	<b>1 615 089.19</b>
		<b>TOTAL 23 TRAVAUX</b>	<b>1 100 581.55</b>	<b>1 105 820.00</b>	<b>2 206 401.55</b>
O20		dépenses imprévues			
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 118 724.55</b>	<b>1 633 342.17</b>	<b>2 752 066.72</b>

BUGET PRIMITIF 2025					
		Recettes d'investissement	Reports sur 2025	Propositions nouvelles 2025	Total 2025
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé			0
<b>Emprunt</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
28131		amortissement construction bâtiment		11 061.00	11 061.00
28135		amortissement construction instal aménag de constructions	0.00	16 655.00	16 655.00
28151		amortissement installations complexes spécialisées			
28153		amortissement installation à caractère spécifique	0.00	839 860.00	839 860.00
28156		amortissement Outilage industriel		455.00	455.00
28183		amortissement Matériel informatique	0.00	2 394.00	2 394.00
28184		amortissement mobilier	0.00	355.00	355.00
<b>total amortissements</b>				<b>870 780.00</b>	<b>870 780.00</b>
021		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>231 748.68</b>	<b>231 748.68</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>1 102 528.68</b>	<b>1 202 528.68</b>
001		<b>excédent antérieur reporté</b>		<b>3 633 630.63</b>	<b>3 633 630.63</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>4 736 159.31</b>	<b>4 736 159.31</b>

Suréquilibre de **1 984 092.59**



## CONSOMMATIONS EAU 2024

COLLECTIVITES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL 1ER SEM	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL 2EME SEM.	TOTAL ANNUEL	
<b>SYNDICATS</b>																
ALLINEUC KU AL01 MP-00164266	522	600	571	646	966	773	4 078	758	870	855	752	552	651	4 438	8 516	
ARGOAT - KBA	48 270	42 543	41 986	44 255	47 387	47 472	271 913	58 661	62 956	52 273	55 626	47 547	49 492	326 755	598 668	
AVAUGOUR	17 791	17 037	18 404	19 108	20 392	17 350	110 082	21 693	20 971	20 583	22 479	16 443	23 159	125 328	235 410	
CAUREL	3 589	3 021	3 037	2 733	2 299	1 952	15 631	2 931	4 605	2 166	2 974	2 038	2 232	16 946	33 577	
CENTRE BRETAGNE - KBA	16 643	10 964	15 023	20 342	7 730	31 201	101 903	56 348	44 709	36 994	41 812	19 598	12 748	212 209	314 112	
CORLAY LE HAUT CORLAY	2 643	2 279	2 276	2 844	2 447	2 314	14 803	2 765	2 675	2 642	3 871	3 681	3 440	19 074	33 877	
GAUSSON							0							0	0	
GOUAREC - KBA	939	581	808	656	618	573	4 175	656	605	810	665	596	647	3 979	8 154	
GRACE UZEL	1 249	318	509	416	652	1 658	5 002	4 926	3 314	2 628	2 770	1 550	3 611	18 999	24 001	
HILVERN	72 125	63 046	62 561	65 527	69 301	64 114	395 674	73 647	70 034	69 588	71 771	61 319	67 471	413 830	810 504	
KERGOFF	12 316	9 889	10 131	10 881	10 013	9 321	62 551	12 362	11 297	11 130	12 322	10 567	10 764	68 442	130 993	
GP3A (KERAUFFREDOU)	30 706	26 146	27 946	32 351	30 978	28 319	176 446	37 821	35 651	30 871	33 078	30 721	32 706	200 848	377 294	
LA MOTTE TREVE	13 342	12 862	12 161	14 105	13 438	12 168	78 076	13 952	20 295	15 609	19 017	17 179	16 209	102 261	180 337	
MUR DE BRETAGNE GUERLEDAN LOBC	219	196	224	283	260	388	1 570	320	378	198	230	143	275	1 544	3 114	
PLOUGUERNEVEL - KBA	1 897	1 755	2 161	2 250	2 732	4 206	15 001	4 015	4 277	4 962	4 493	2 159	1 752	21 658	36 659	
ROSTRENEN - KBA	28 984	11 732	15 603	9 994	12 365	15 503	94 181	28 580	22 884	18 947	30 470	23 788	26 777	151 446	245 627	
SAIN HERVE	414	464	33	141	302	661	2 015	205	161	167	201	170	1747	2 651	4 656	
ST MAUDEZ - KBA	21 602	7 959	8 699	9 089	9 497	13 696	70 542	11 592	12 945	14 584	10 050	8 096	8 992	66 259	136 801	
ST MAYEUX	3 193	3 265	3 041	3 503	3 655	4 073	20 730	4 463	5 174	4 507	4 597	3 533	3 276	25 550	46 280	
ST NICOLAS DU PELEM - KBA	27 236	19 906	19 857	22 232	22 216	21 597	133 044	25 563	30 251	22 620	25 324	21 805	24 165	149 728	282 772	
UZEL	633	782	958	1 050	1 004	1 375	5 602	1 312	2 716	1 000	1 000	1 000	2 752	9 780	15 582	
<b>TOTAL vendu aux collectivites SMKU</b>	<b>304 313</b>	<b>235 345</b>	<b>245 589</b>	<b>262 406</b>	<b>258 452</b>	<b>278 714</b>	<b>1 585 219</b>	<b>362 570</b>	<b>356 768</b>	<b>313 334</b>	<b>343 702</b>	<b>272 485</b>	<b>292 866</b>	<b>1 941 725</b>	<b>3 526 944</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>304 313</b>	<b>533 658</b>	<b>785 647</b>	<b>1 048 053</b>	<b>1 306 505</b>	<b>1 585 219</b>		<b>1 947 783</b>	<b>2 304 557</b>	<b>2 617 831</b>	<b>2 961 593</b>	<b>3 234 078</b>	<b>3 526 944</b>			
volumes SDAEP Interco GUINGAMP Communauté	15 807	13 102	10 280	17 022	10 311	8 969	75 491	10 766	9 099	11 490	14 176	11 959	13 080	70 570	146 051	
volumes vendus au SDAEP à Kergoff + fourchette	101 738	65 131	56 918	71 223	60 840	51 034	406 884	59 333	66 259	62 638	64 210	63 112	89 872	405 424	812 308	
Total volumes vendus au SDAEP	117 545	78 233	67 198	88 245	71 151	60 003	482 375	70 099	75 358	74 128	78 386	75 071	102 952	475 954	958 363	
total vendu par le SMKU	421 858	313 578	313 187	350 651	329 603	338 717	2 067 594	432 669	432 126	387 462	422 088	347 556	395 818	2 417 719	4 485 313	
total cumulé vendu par le SMKU	421 858	735 436	1 048 623	1 399 274	1 728 877	2 067 594		2 500 263	2 932 389	3 319 851	3 741 939	4 089 495	4 485 313			
volumes Importées par le SMKU :																
- alimentation de GRACE UZEL GAUSSON LA MOTTE TREVE ST HERVE	15 005	13 644	12 703	14 662	14 592	14 487	85 093	19 083	23 770	18 604	21 988	18 899	21 567	123 911	209 004	
- volumes fournis par le SDAEP au site kergoff (achat SAUR)	718	638	104	113	9 205	1 008	11 786	2 152	7 399	34	5	30	6 315	15 935	27 721	
SDAEP kervallou retour St Pever	3 591	196	85	77	4 997	3 711	12 657	4	42	90	110	102	1 030	1 378	14 035	
total Importé par le SMKU	19 314	14 478	12 692	14 852	28 794	19 206	109 536	21 239	31 211	18 728	22 103	19 031	28 912	141 224	250 760	
<b>BILAN VOLUMES VENDUS PAR LE SMKU MOINS LES VOLUMES IMPORTES PAR LE SMKU</b>	<b>402 544</b>	<b>299 100</b>	<b>300 295</b>	<b>335 799</b>	<b>300 809</b>	<b>319 511</b>	<b>1 958 058</b>	<b>411 430</b>	<b>400 915</b>	<b>368 734</b>	<b>399 985</b>	<b>328 525</b>	<b>366 906</b>	<b>2 276 495</b>	<b>4 234 553</b>	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>402 544</b>	<b>701 644</b>	<b>1 001 539</b>	<b>1 337 738</b>	<b>1 638 547</b>	<b>1 958 058</b>	<b>2 369 468</b>	<b>2 770 403</b>	<b>3 139 137</b>	<b>3 539 122</b>	<b>3 867 647</b>	<b>4 234 553</b>	<b>4 234 553</b>	<b>4 234 553</b>	<b>4 234 553</b>	
la Fourchette R26 KU-SDAEP	7 756	16 672	10 875	13 001	13 340	12 802	74 446	14 240	13 767	14 518	14 249	13 121	13 912	83 807	158 253	
Vente au SDAEP à Kergoff	193 962	48 459	46 043	58 222	47 500	38 232	332 438	45 093	52 492	48 120	49 961	49 991	75 980	321 617	654 055	
Vente au SDAEP Kergoff+Fourchette	101 738	65 131	56 918	71 223	60 840	51 034	406 884	59 333	66 259	62 638	64 210	63 112	89 872	405 424	812 308	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	